

question notaire indivision

Par fando, le 25/02/2013 à 18:53

suite au deces de mon pere je suis en indivision avec freres et soeur et la succession est dans une etude de notaire qui s'etait occupé auparavant aussi de la succession de mes grands parents paternels.

aujourd'hui je souhaite changer de notaire car ce notaire est peu communicatif et peu abordable.

y a t-il des frais supplementaires pour moi si je prends un notaire autre que celui de mes freres. (mes freres et soeur souhaitent garder ce notaire car c'est le notaire de la famille!!!) et quelles demarches dois-je faire???

en vous remerciant d'avance cordialement